

DELIBERATION DD2026_023

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	54
Votants	67
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE SUR LA COMMUNE DE SAVIGNAC LES EGLISES : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. PROTANO donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE SUR LA COMMUNE DE SAVIGNAC LES EGLISES : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 30 mars 2023, le conseil communautaire du Grand Périgueux a validé la réalisation d'un pôle enfance sur la commune de SAVIGNAC. Le programme technique ainsi que le plan de financement prévisionnel ont également été approuvés.

Que les études ont été menées par une équipe de maîtrise d'œuvre. Cependant, le projet proposé dépassait largement l'enveloppe financière initialement prévue pour les travaux. Compte tenu des contraintes budgétaires du Grand Périgueux et des modalités de financement adoptées, il a été nécessaire de résilier le contrat afin de permettre la conception d'un projet respectant ces contraintes.

Qu'un nouveau projet est actuellement à l'étude, sur la base, d'une estimation travaux à 1 315 000 € HT.

Considérant qu'au regard de l'avancée du projet et des nouvelles dispositions des financeurs, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	Montant € HT	Organisme de financement	Taux	Montant
Acquisitions	Mis à disposition par la commune	Etat - DETR 2025 (Financement uniquement sur les travaux)	25,00%	328 750,00 €
Etudes de maîtrise d'œuvre + CSPS + Contrôle Technique	115 445,00 €	CAF de la Dordogne (Part ALSH)	56,17%	453 000,00 €
		CAF de la Dordogne (Part crèche)		350 500,00 €
Travaux ALSH (58%)	762 700,00 €	Sous-total	79,15%	1 132 250,00 €
Travaux micro-crèche (42%)	552 300,00 €	Auto-financement - Commune (Part ALSH)	20,85%	172 953,10 €
		Auto-financement - Grand Périgueux (Part Micro-crèche)		125 241,90 €
TOTAL	1 430 445,00 €	TOTAL	100,00%	1 430 445,00 €

Que les montants de subventions indiquées sont prévisionnels et seront réajustés en fonction des décisions des différents financeurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260226-DD2026_023-DE

- Valide le plan de financement prévisionnel modifié ;
- Autorise Le Président a solliciter les financements mentionnés ci-dessous et à signer tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 